

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Maxime Rivest**

<https://www.cadre21.org/membres/28520d41a6ea7dd9eb59fac0>

Date d'obtention : 2021-11-22 15:15:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette méthode d'intervention est principalement basée sur la bienveillance et le partenariat. Il y a des situations qui nécessitent l'utilisation de la trousse et d'autres que non. La trousse sexto sert à limiter la vitesse de propagation des images/vidéos à pornographie juvéniles qui auraient été prises. C'est une méthode protocolaire et nous n'avons qu'à suivre l'aide mémoire dans la trousse et remplir le questionnaire auprès de chaque élève impliqué. Il est important de ne jamais consulter les images et vidéos des cellulaires si l'on soupçonne un cas de pornographie juvénile. La trousse est pour les élèves et non les parents! Elle nous dit aussi quand et à quel moment appeler la police. Lors des rencontres avec les élèves, il est important de ne pas porter de jugement et le fait de suivre le questionnaire permet de respecter cela. Les élèves doivent être à l'aise et ne pas être jugés.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En révisant l'aide mémoire, je n'ai pas à improviser. Je n'ai qu'à suivre les démarches qui sont indiquées dans la trousse sexto. Je sais que je ne regarderai jamais dans le cellulaire des jeunes même si j'ai un soupçon. Avec cette trousse je serai beaucoup plus efficace en terme de temps et d'interventions. Le but ne sera pas de juger et de punir mais bien de sensibiliser.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre l'aide-mémoire, toujours pensé en terme de protocole, ne porter de jugement, ne jamais vérifier les cellulaires, préserver l'identité de chacun et chacune, toujours penser en mode prévention et sensibilisation en priorité.